



**REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**CAISSE D'EPARGNE DE MADAGASCAR**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**  
**UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES**

## **Avis de Consultation Ouverte**

**N° DC N017/25AC-CEM/PRMP/UGPM**

1. Le **CAISSE D'EPARGNE DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Fournitures d'Art et Décoration (RELANCE)**".  
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **21 rue KARIJA TSARALALANA, 2ème Etage porte 210 CAISSE D EPARGNE DE MADAGASCAR**

Rue : **21 rue Karija Tsaralalana**

Etage / Numero de Bureau : **2ème Etage porte 210 CAISSE D EPARGNE DE MADAGASCAR**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré 21 rue KARIJA TSARALALANA, 2e Etage porte 210 CAISSE D EPARGNE DE MADAGASCAR et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **21 rue KARIJA TSARALALANA, 2ème Etage porte 210 CAISSE D EPARGNE DE MADAGASCAR** au plus tard le **15/05/2025 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- sept cent cinquante mille Ariary (Ar750 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo.



à ..... Le 02/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics